

Province de Québec
Municipalité Régionale de Comté des Sources
Municipalité de Ham-Sud

Procès-verbal de la session régulière du Conseil Municipal, tenue le mardi 3 avril 2018, à 20h à la salle communautaire située au 9, chemin Gosford Sud, Municipalité de Ham-Sud.

Sont présents : Diane Audit Goddard, conseillère, Marilène Poirier, conseillère, Luc St-Laurent, conseiller et maire suppléant, Jean Laurier, conseiller, Stéphane Roux, conseiller formant quorum sous la présidence de Serge Bernier, maire.

Est également présente : Marie-Pier Dupuis, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Est absent : Danny Fontaine, conseiller

1. Constat de quorum et Ouverture de l'assemblée
20180403-01

Il est proposé par la conseillère Diane Audit Goddard et résolu :

Que l'assemblée soit ouverte à 20 h15.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. Adoption de l'ordre du jour
20180403-02

Il est proposé par la conseillère Diane Audit Goddard et résolu :

D'approuver et d'adopter l'ordre du jour de la séance régulière tel que présenté avec l'ajout des trois points suivants :

- 7.11 Borne de recharge électrique
- 7.12 Octroi de contrat clocher - ébénisterie
- 7.13 Appui financier – École secondaire l'Escale

- 1. Constat de quorum et Ouverture de l'assemblée**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux des assemblées**
 - 3.1 Séance régulière du 12 mars 2018
- 4. Invités ou informations du maire**
- 5. Finances**
 - 5.1 Utilisation du pouvoir de dépenser de la directrice générale
 - 5.2 Dépenses faisant suite à la séance régulière du 12 mars 2018
 - 5.3 Comptes à payer de la Municipalité
 - 5.4 Salaires payés de la Municipalité
 - 5.5 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour de la Municipalité au 31 mars 2018
 - 5.6 Remboursement de la marge TECQ
 - 5.7 Remboursement de la marge voirie – entente SA
- 6. Comités**
- 7. Dossiers à traiter**
 - 7.1 Reddition de compte 2017 du PAERRL
 - 7.2 Présentation et adoption des états financiers 2017
 - 7-3 Protocole d'entente avec la Ville de Victoriaville – Habitation Durable
 - 7.4 Projet patinoire – Fonds de développement du territoire (enveloppe locale)

- 7.5 Projet Habitation Durable – Outils de communication – Fonds de développement du territoire (Enveloppe locale)
- 7.6 Adhésion 2018-2019 – Conseil Sport Loisir de l'Estrie
- 7.7 Entente services incendie
- 7.8 Octroi de contrat gré à gré – Aménagement paysager été 2018
- 7.9 Octroi de contrat gré à gré – Abat-poussière 2018
- 7.10 Autorisation stagiaire DEP adjointe administrative
- 7.11 Borne de recharge électrique
- 7.12 Octroi de contrat gré à gré – ébénisterie Clocher
- 7.13 Appui financier – École secondaire l'Escale
- 8 Rapport de l'inspecteur en bâtiment et en environnement**
- 9. Avis de motion**
- 10. Règlements**
 - 10.1 Règlement 2018-02 portant sur l'affichage des avis publics de la municipalité de Ham-Sud
- 11. Varia**
- 12. Correspondances**
- 13. Période de questions**
- 14. Clôture et levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. Adoption des procès-verbaux des assemblées

3.1 Séance régulière du 12 mars 2018 20180403-03

Il est proposé par la conseillère Diane Audit Goddard et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 12 mars 2018 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. Invités ou informations du maire

Le maire transmet diverses informations aux membres du conseil.

5. Finances

5.1 Utilisation du pouvoir de dépenser de la directrice générale 20180403-04

Il est proposé par le conseiller Jean Laurier et résolu :

D'accepter la liste des dépenses autorisées au 3 avril 2018 d'une somme de 12 367,68 \$ dans le cadre du pouvoir de dépenser délégué à la directrice générale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.2 Dépenses faisant suite à la séance régulière du 12 mars 2018 20180403-05

Il est proposé par le conseiller Luc St-Laurent et résolu :

D'accepter la liste des chèques émis du 13 au 20 mars 2018 d'une somme de 4 281,81 \$ faisant suite à la séance régulière du 12 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**5.3 Comptes à payer de la Municipalité
20180403-06**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roux et résolu :

D'accepter la liste des chèques à émettre au 3 avril 2018 d'une somme de 47 172,92 \$ pour le paiement des différents fournisseurs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**5.4 Salaires payés de la Municipalité
20180403-07**

Il est proposé par la conseillère Marilene Poirier et résolu :

D'accepter la liste des chèques de paie au montant de 8 519,01 \$ émis du 14 au 28 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**5.5 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour de la Municipalité au
31 mars 2018**

La directrice générale dépose aux membres du conseil la situation budgétaire des prêts à jour de la Municipalité au 31 mars 2018.

**5.6 Remboursement de la marge TECQ
20180403-08**

Il est proposé par la conseillère Diane Audit Goddard et résolu;

De rembourser le 90 000,00 \$ prélevé de la marge de crédit MC1 de la Municipalité pour pallier aux dépenses des travaux effectués dans le cadre du programme de la TECQ puisque la municipalité a reçu le montant prévu à la subvention pour l'année 2017.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**5.7 Remboursement de la marge voirie – entente SA
20180403-09**

Il est proposé par le conseiller Luc St-Laurent et résolu;

De rembourser 2 000 \$ à la Marge MC2 – entente SA à même le compte vente d'actif pour l'année 2018.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

6. Comités

Les membres du conseil résument les rencontres auxquelles ils ont assisté et font état de l'avancement de leurs dossiers.

7. Dossiers à traiter

**7.1 Reddition de compte 2017 du PAERL
20180403-10**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 128 367,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean Laurier et résolu :

Que la municipalité de Ham-Sud informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**7.2 Présentation et adoption des états financiers 2017
20180403-11**

La firme Roy Desrochers Lambert sencrl explique et dépose les états financiers 2017 de la Municipalité de Ham-Sud. La Municipalité termine son année financière avec un excédent de fonctionnement et d'investissement de 155 097 \$.

Il est proposé par la conseillère Marilène Poirier et résolu :

D'adopter le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année 2017, tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**7-3 Protocole d'entente avec la Ville de Victoriaville – Habitation Durable
20180403-12**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ham-Sud a, par sa résolution 20180312-17, déclaré son intention d'adhérer au programme Habitation Durable de la Ville de Victoriaville pour le programme nouvelle construction ainsi que le programme rénovation;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à ce programme nécessite la signature d'un protocole d'entente afin d'officialiser les démarches au projet pilote d'une durée de trois (3) ans;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers présents ont pris connaissance du protocole d'entente;

À CETTE CAUSE, il est proposé par le conseiller Luc St-Laurent et résolu;

QUE ce conseil autorise la directrice générale et le maire de la municipalité à signer le protocole d'entente avec la Ville de Victoriaville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**7.4 Projet patinoire – Fonds de développement du territoire (enveloppe locale)
20180403-13**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ham-Sud a été dans l'obligation d'effectuer la démolition de la patinoire vu son mauvais état;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil désire que la patinoire soit remplacée avec des matériaux durables et résistants;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de celle-ci par une patinoire à bande en plastique recyclé nécessitera un investissement évalué à environ 50 000 \$

À CES CAUSES, il est proposé par le conseiller Stéphane Roux et résolu;

QUE ce conseil autorise la directrice générale à présenter une demande à la MRC des Sources pour le financement du projet par le biais du Fonds de développement du territoire (enveloppe locale)

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7.5 Projet Habitation Durable – Outils de communication – Fonds de développement du territoire (Enveloppe locale) 20180403-14

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ham-Sud a, par sa résolution 20180312-17, déclaré son intention d'adhérer au programme Habitation Durable de la Ville de Victoriaville pour le programme nouvelle construction ainsi que le programme rénovation ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite une adaptation des documents existants ainsi que l'implantation d'un site web personnalisé dont les coûts ont été évalués à environ 8 000 \$.

À CES CAUSES, il est proposé par la le conseiller Jean Laurier et résolu;

QUE ce conseil autorise la directrice générale à présenter une demande à la MRC des Sources pour le financement du projet par le biais du Fonds de développement du territoire (enveloppe locale)

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7.6 Adhésion 2018-2019 – Conseil Sport Loisir de l'Estrie 20180403-15

Il est proposé par la conseillère Marilène Poirier et résolu :

De renouveler l'adhésion de la municipalité au Conseil Sport Loisir de l'Estrie au coût de 70 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7.7 Entente services incendie 20180403-16

CONSIDÉRANT que les ententes incendies avec la Régie des Trois-Monts ainsi que la Régie des Rivières viennent à échéance le 31 décembre 2018.

CONSIDÉRANT ce conseil désire modifier les couvertures incendie sur son territoire;

À CES CAUSES, il est proposé par la le conseiller Luc St-Laurent et résolu;

QUE la municipalité informe la Régie des Trois-Monts ainsi que la Régie des Rivières son désir de renégocier ces ententes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**7.8 Octroi de contrat gré à gré – Aménagement paysager été 2018
20180403-17**

Il est proposé par la conseillère Diane Audit Goddard et résolu;

De renouveler le contrat à l'entreprise Les Jardins de Valérie pour l'aménagement paysager au coût de 3 477,98 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**7.9 Octroi de contrat gré à gré – Abat-poussière 2018
20180403-18**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roux et résolu;

De renouveler le contrat à l'entreprise Somavrac pour l'achat et l'épandage d'abat-poussière au coût de 0,301\$ / litre pour une quantité évaluée à 54 000 litres.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**7.10 Autorisation stagiaire DEP adjointe administrative
20180403-19**

Il est proposé par la conseillère Diane Audit Goddard et résolu;

D'autoriser la directrice générale à signer un contrat de stage avec le Centre de formation professionnelle de l'Asbesterie afin de permettre à une étudiante du DEP Adjointe administrative d'effectuer un stage de 195 heures non rémunéré.

D'offrir à l'étudiante ou à l'étudiant une compensation pour combler les frais de déplacement.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**7.11 Borne de recharge électrique
20180403-20**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil de la MRC des Sources, les élus ont voté la mise en place d'un réseau de bornes électriques sur le territoire de la MRC.

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur choisi par la MRC propose un coût d'achat de 7 029 \$ et un coût d'installation estimé à 2 000 \$.

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Sources assume 50 % de la facture finale;

À CES CAUSES, il est proposé par le conseiller Jean Laurier et résolu;

D'accepter la proposition de la MRC des Sources pour l'installation d'une borne de recharge au bureau municipal;

D'autoriser la directrice générale à effectuer une demande au Fonds de développement du territoire (volet local) pour la portion des frais assumé par la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**7.12 Octroi de contrat gré à gré – ébénisterie Clocher
20180403-21**

Il est proposé par la conseillère Marilène Poirier et résolu;

D'octroyer le contrat d'ébénisterie pour le clocher de l'Église de la municipalité à l'entreprise Ébénisterie Serge Chauveau pour un montant de 1 960 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**7.13 Appui financier – École secondaire l'Escale
20180403-22**

Il est proposé par la conseillère Marilène Poirier et résolu;

D'offrir un soutien financier à l'école secondaire l'Escale pour la mise en place du comité à être fondé pour la redéfinition de l'image de l'école d'un montant de 366,94 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

8. Rapport de l'inspecteur en bâtiment et en environnement

La directrice générale dépose le rapport de l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour les permis émis pour le mois de mars 2018, montant évalué à 6 000 \$.

9. Avis de motion

10. Règlements

**10.1 Règlement 2018-02 portant sur l'affichage des avis publics de la
municipalité de Ham-Sud
20180403-23**

Dispense de lecture de ce règlement est demandée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du projet de règlement au moins deux jours avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par le conseiller Stéphane Roux lors de la séance régulière du 12 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté et adopté lors de la séance régulière du 12 mars 2018;

Il est proposé par le conseiller Luc St-Laurent et résolu :

Que le « Règlement 2018-02 portant sur l'affichage des avis publics de la municipalité de Ham-Sud lequel est joint en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit, et est adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. Varia

12. Correspondances

La directrice générale dépose aux membres du conseil certaines correspondances reçues au cours du mois de mars.

13. Période de questions

Il n'y a aucune question concernant un point à l'ordre du jour à ce moment-ci de la séance.

**14. Clôture et levée de l'assemblée
20180403-24**

Il est proposé par le conseiller Jean Laurier et résolu :

Que la séance soit levée à 20h50

Serge Bernier
Maire

Marie-Pier Dupuis
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Serge Bernier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Serge Bernier, Maire

ANNEXE
Résolution 20180403-23

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE HAM-SUD

PROJET - RÈGLEMENT 2018-02 RELATIF À L’AFFICHAGE DES AVIS PUBLICS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE le projet de loi 122, *Loi visant principalement à reconnaître principalement que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, loi ayant été adoptée le 16 juin 2017, accorde aux municipalités le pouvoir d’adopter un règlement pour choisir les modalités de publication des avis publics;

ATTENDU QUE le conseil souhaite se prévaloir des dispositions de la loi et modifier les modalités de publication des avis publics municipaux;

ATTENDU QU’un avis de motion du présent règlement a été donné le conseiller Stéphane Roux lors de la séance du 12 mars 2018;

ATTENDU QU’un projet du présent règlement a été présenté par le conseiller Stéphane Roux lors de la séance du 12 mars 2018 et adopté lors cette même séance;

ATTENDU QU’une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l’avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l’article 445 du *Code municipal*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST DÉCRÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – Avis public assujettis

Les avis publics assujettis aux dispositions du règlement sont ceux exigés en vertu de toute loi ou règlement régissant la municipalité de Ham-Sud.

ARTICLE 3 – Publication et affichage

Les avis publics visés à l’article 1 sont publiés sur le site internet de la municipalité de Ham-Sud et à l’entrée du bureau municipal.

Malgré les présentes dispositions, le conseil de la municipalité de Ham-Sud peut décider qu’un avis public soit publié aux endroits prévus ainsi que dans le bulletin municipal s’il le juge nécessaire.

ARTICLE 3 – Appel d’offres

Malgré les dispositions de l'article 1 du présent règlement, les avis d'appels d'offres publics de plus de 100 000 \$ devront être publiés sur le site Internet SEAO.

ARTICLE 4 - Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur le conformément à la loi.

Serge Bernier
Maire

Marie-Pier Dupuis
Directrice Générale et
Secrétaire-trésorière

Avis de motion : 12 mars 2018
Projet de règlement : 12 mars 2018
Adoption :3 avril 2018
Entrée en vigueur :5 avril 2018
Publication5 avril 2018